



DOSSIER DE PRESSE

**Travaux de la présidence de l'Assemblée de Corse
Point d'étape à mi-mandat et perspectives**

U 29 di maghju di u 2018 - Aiacciu



Une démarche de prospective stratégique entamée en 2015

Depuis décembre 2015 une démarche globale de **prospective stratégique** a été entreprise par le Président de l'Assemblée de Corse, à travers cinq conférences permanentes relatives aux principaux domaines de l'action publique :

- **Education, recherche et développement**
- **Innovation économique, sociale, politique et numérique**
- **Pour une société inclusive**
- **Gestion de la diversité culturelle**
- **Environnement et développement durable**

Ces travaux sont résolument orientés vers l'action publique. Ils s'inscrivent non seulement dans une volonté de prévision et d'anticipation mais aussi de changement de la réalité présente et à venir.

Dans ce cadre, la contribution de multiples acteurs est sollicitée. Responsables politiques, experts des différentes disciplines, syndicats, socioprofessionnels, usagers, associatifs, citoyens etc. sont associés aux travaux, ce qui confère à la démarche un caractère de **prospective participative**.

Cette idée de « **démocratie partagée** » entre responsables politiques et citoyens apparaît comme fondamentale puisqu'elle constitue la condition d'une **large appropriation en aval des conclusions des travaux**.

Des travaux qui relèvent de plusieurs temporalités :

2

- **Court terme** : il s'agit de dispositifs pouvant être mis en œuvre à cadre technico-social, juridique et institutionnel constant.
- **Moyen terme** : dans un cadre amendé, des projets plus conséquents pourront être réalisés.
- **Long terme** : dans cette temporalité, la prospective se fera plus attentive aux « signaux faibles » susceptibles d'annoncer des évolutions, des « émergences » ou des « ruptures » dont l'éventualité peut être prise en compte dans l'élaboration des politiques publiques (à travers différents « scénarios »).

Bien entendu, s'il est nécessaire de distinguer ces temporalités, il n'en demeure pas moins qu'elles sont nécessairement liées, puisque **la prospective implique un processus continu soumis à une constante évaluation, laquelle permet d'ajuster régulièrement, de corriger ou de changer en profondeur les politiques publiques à travers des « boucles de rétroaction »**.



Les perspectives :

Le calendrier des travaux comporte évidemment de nombreuses échéances compte tenu du nombre de domaines et sujets concernés.

D'ores et déjà, nombre de réunions et consultations diverses ont eu lieu, de nombreux rapports d'expertise et contributions écrites ont été produits.

Les travaux, qui relèvent des trois temporalités, se poursuivent au quotidien.

S'agissant de la perspective participative de long terme, l'objectif est la **publication à moyenne échéance un document global qui présentera un projet de société permettant de se projeter à l'horizon 2035.**

Il devra prendre en compte les différents scénarios envisageables et se fonder sur les données recueillies, les analyses et propositions formulées de façon collaborative, ainsi que les orientations politiques arrêtées par les institutions.

Les travaux menés depuis décembre 2015 :

A ce jour, ce sont près de 30 dossiers qui ont été ouverts par la présidence de l'Assemblée de Corse. Chacun d'entre eux, quelle que soit la temporalité dont il relève, participe au projet de société **Corsica 2035**. (Tous les dossiers sont à retrouver sur https://www.isula.corsica/assemblea/Corsica-2035-prugettu-di-sucieta_a204.html)

3

Les différentes actions sont menées simultanément. Toutes s'inscrivent dans la volonté de construire une société juste, inclusive et harmonieuse, dont le cœur est l'éducation, et dans laquelle chacun puisse s'épanouir selon ses propres capacités, dans le respect de l'environnement et la valorisation de nos richesses naturelles.

Zooms sur...

A carta ritirata

En 2016, le Président de l'Assemblée de Corse mis en place une commission ad hoc relative à la compensation de l'insularité pour les retraités résidant en Corse. Les travaux de cette commission ont permis de mettre en œuvre une carte de réduction de 50% sur les transports pour la moitié des retraités insulaires.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Les travaux de la commission ad hoc créée en 2017 visent à rendre opérationnelle la démarche «TZCLD» en Corse.

Le 5 avril 2018, les commissaires ont souscrit à la proposition du Président de l'Assemblée de désigner un chargé de mission pour coordonner le travail nécessaire dans les différents territoires, afin que la Corse puisse être candidate à cette expérimentation.



Revenu de base

Les travaux de la commission ad hoc relative à l'étude de faisabilité d'un revenu de base et à la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse se poursuivent. Cette commission regroupe des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers exécutifs, des conseillers à l'Assemblea di a Giuventù, des membres du CESEC. Sa prochaine réunion est prévue en juin 2018 ; la commission auditionnera des acteurs internationaux sur ce sujet. L'objectif est, au terme de la concertation, d'établir une recommandation concrète adressée à l'Assemblée de Corse.

Statut fiscal et social

Le Président de l'Assemblée de Corse a mené des travaux sur le thème du statut fiscal et social de la Corse qui ont notamment permis, dans un premier temps, de prouver l'existence du terrible différentiel dont souffrent les entreprises corses dans leur réalité d'exploitation, et de chiffrer ce dernier. Une fois établies la nécessité et la légitimité d'un Statut fiscal et social pour la Corse, le Président de l'Assemblée de Corse a recueilli les avis et propositions des différents acteurs. Cette consultation a conduit à la rédaction d'un document, lequel ne constitue pas un aboutissement mais une base afin d'entrer dans la dernière phase d'élaboration du Statut fiscal et social de la Corse qui comprendra nécessairement des négociations avec l'administration d'Etat. Ce projet, au bénéfice des particuliers et des entreprises, constitue une priorité.

Assemblea di a Giuventù

Le 28 juillet 2016, sur proposition du Président Jean-Guy Talamoni, l'Assemblée de Corse a voté en faveur de la création d'une Assemblea di a Giuventù di a Corsica. Cette nouvelle institution de niveau territorial a été officiellement installée en avril 2017.

A ce jour, elle s'est réunie en plénière à 4 reprises, a tenu 12 réunions de commission et a voté 18 motions.

L'Assemblea di a Giuventù permet à la jeunesse insulaire de prendre pleinement part à la construction de l'avenir de la Corse.

Paoli/Napoléon

Confié à l'Université de Corse par la Collectivité Territoriale de Corse, le projet «Paoli-Napoléon» se veut novateur puisqu'il se décline en deux volets étroitement liés, aussi bien dans leur conception que dans leur mise en œuvre : un volet scientifique et un volet valorisation. Ce dernier procède d'une démarche économique globale autour notamment du tourisme culturel et mémoriel.

En 2016, le Président de l'Assemblée de Corse a entamé un travail qui consiste à définir les éléments de structuration et de valorisation culturelle et économique territoriale et à tisser par ailleurs les contours d'une démarche de promotion et de valorisation économique. Ce travail se poursuit sous la direction d'un comité de pilotage.



Transformation numérique

L'impact de la transformation numérique dans un futur proche va être considérable. Après avoir largement transformé l'économie immatérielle, la révolution technologique touche le monde physique, ce qui aura donc des effets sur tous les secteurs. Ainsi, dans le cadre des travaux de prospective stratégique, le Président de l'Assemblée de Corse a commandé un rapport à Monsieur Sébastien Simoni dont l'objet était :

- De décrire les conséquences tangibles de la révolution technologique sur le gouvernement ouvert, la société et le tissu économique corses, en tentant de fixer l'horizon des changements ;
- De déterminer les secteurs d'activités les plus impactés par toutes ses conséquences dans l'île ;
- De formuler des recommandations couvrant tant les actions à mener à court terme que les chantiers de prospective.

Fiscalité du patrimoine

Le Président de l'Assemblée de Corse a jugé indispensable de tenter une nouvelle démarche afin d'éviter les lourdes conséquences que le retour au droit commun en matière de fiscalité du patrimoine aurait sur les Corses. La mission d'expertise sur ce sujet, qu'il a confiée à Maître Jean-Sébastien de Casalta a contribué à l'obtention d'une prorogation du régime particulier pendant 10 ans. L'enjeu est désormais d'arracher, conformément au vote de l'Assemblée de Corse, le transfert à la CdC de la compétence en matière de fiscalité du patrimoine.

Islamisme radical

En juillet 2016, sur proposition de son président et du Président du Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse avait adopté une résolution prioritaire portant sur la sécurité publique et l'intégrisme islamiste.

Cette motion demandait à l'Etat

- la fermeture immédiate des lieux de culte ou de réunion constituant des foyers de radicalisation avérés ou dans lesquels sont tenus des discours de haine créant un climat favorable à la violence.
- de mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité de la population vivant dans l'île.

Suite à cela, le Président de l'Assemblée de Corse a entamé une concertation sur ce thème important mais néanmoins sensible. Celle-ci pourrait donner lieu à des assises sur le thème de l'appartenance citoyenne. Cette réflexion s'inscrit dans la démarche de prospective stratégique.



Lors de la séance de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 mai, le Président proposera à l'Assemblée de Corse de s'emparer de trois nouveaux thèmes :

- La biosécurité à travers une motion visant à rechercher, en partenariat avec d'autres îles européennes, une solution globale auprès de l'Union Européenne dans le cadre de la préservation de la biodiversité.
- L'inclusion des personnes en situation de handicap, via une motion, d'une part soutenant l'ESAT U Licettu, d'autre part en créant une commission ad hoc dédiée à la problématique.
- L'égalité femmes/hommes. Dans la lignée des ateliers qui se sont tenus à son initiative depuis 2017, le Président soumettra au vote de l'Assemblée la co-signature de la Charte européenne pour l'égalité femmes/hommes qui donnera lieu à un plan d'actions.

Des travaux validés par les organes politiques décisionnels :

La prospective constitue uniquement une **aide à la décision politique**. Aussi, bien évidemment, les **dispositifs élaborés dans le cadre de ces travaux ne sont mis en œuvre qu'après validation par les organes politiques décisionnels**, ce qui a d'ores et déjà été le cas pour certaines mesures (« Carta ritirata » ou Assemblea di a Giuventù, s'agissant par exemple de la réduction des fractures sociétales).

6

